



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mercredi 4 mars 2020
2è séance sans quorum

DLB 2020/352

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 mars à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : mercredi 26 février 2020

Affichage de la convocation : mercredi 26 février 2020

Présents : Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Pierre-Marie MARHUENDA, Alain RYAUUX, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Alain VOGEL-SINGER.

Excusés : Irène LATAPIE, Gérard BOYER, Catherine BOUSQUET, Robert GELY, Christian PEREZ, François TAUPIN.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet ADEME/REGION

Monsieur le Président rappelle que le SICTOM a commencé en 2017 le déploiement de la collecte séparative des biodéchets et qu'à ce titre, la collectivité bénéficie de subventions de la part de l'ADEME et de la REGION OCCITANIE.

En janvier 2019, ces dernières ont lancé un appel à projets visant à généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie. Cet appel à projet couvre 5 opérations distinctes, dont l'une d'elles « Opération de déploiement de la gestion collective de proximité des biodéchets » intéresse plus particulièrement le SICTOM.

En effet, l'étude « Collecte » menée par le SICTOM, parallèlement à ce déploiement, démontre que la mise en place de cette collecte séparative, pour les 8 communes rurales du nord du territoire, serait coûteuse (potentiel faible du gisement pour un kilométrage élevé).

Cependant, le SICTOM se doit d'apporter à cette partie de son territoire, une solution permettant de détourner des poubelles d'OM résiduelles, cette part de biodéchets.

La collectivité se propose de mettre en place des solutions alternatives comme le compostage partagé, éligible à l'appel à projet ADEME/REGION OCCITANIE.

Les dépenses de matériel, engagées par le SICTOM dans le cadre de ce projet pourraient être subventionnées à hauteur de 55%.

Monsieur le Président propose de déposer un dossier complet auprès de l'ADEME et de la REGION OCCITANIE, et demande au Comité Syndical de l'autoriser à solliciter les subventions afférentes.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives au projet sus-mentionné.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 11/03/2020 et de sa publication le 11/03/2020

A Nézignan l'Évêque, le 11/03/2020